

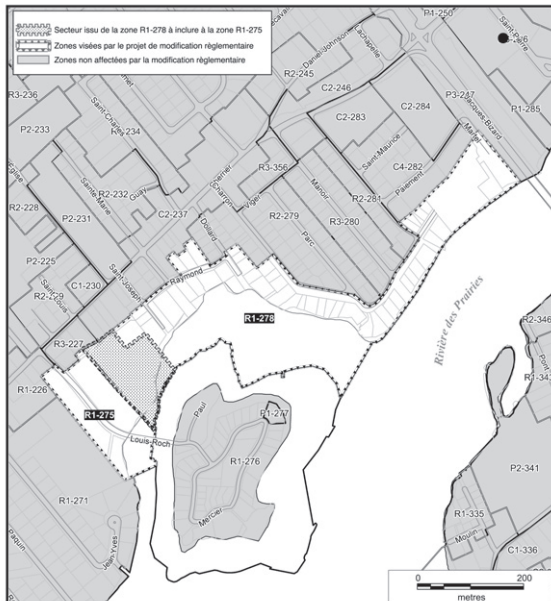
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-23

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0023-23 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENÈVIÈVE À L'EFFET DE NOTAMMENT AUGMENTER LA SUPERFICIE DE PLANCHER MINIMALE, DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ÉTAGE MAXIMAL ET DE RÉDUIRE L'OCCUPATION DU TERRAIN MAXIMAL À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE R1-275.

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 janvier 2019, le premier projet de règlement numéro CA28 0023-23, intitulé tel que ci-dessus ;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 février 2019 à 19 h, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à l'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) ;
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de manière à :
 - agrandir la zone R1-275 à même une partie de la zone R1-278 ;
 - modifier la grille des usages et normes à l'effet d'augmenter la superficie de plancher minimale, les dimensions minimales, le nombre d'étages maximal, la densité d'occupation minimale et les marges minimales à la zone R1-275.
4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0023-23 vise les zones R1-275 et R1-278.



5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0023-23 peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-
Sainte-Genève,
ce vingt-troisième jour de janvier deux mille
dix-neuf.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza**